



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2024

| |
|-----------|
| Référence |
| 2024-52 |

| |
|---|
| Objet de la délibération |
| Nomination des délégués du S.A.E.P. Dollon Perche Vairais |

| | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 13 | 9 | 10 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 12/12/2024 |

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 12/12/2024 |

| |
|----------------------|
| Vote |
| A l'unanimité |
| Pour : 10 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Mamers
Le : 23/12/2024

L'an 2024 et le 20 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mme OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, DUBOIS Jean-Paul, FAYOLLE Stéphane, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOULIN Valérie à Mme OUARDIRHI Roselyne

Excusé(s) : Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, GRIGNÉ Valérie

A été nommé(e) secrétaire : M. DEMANGELLE Laurent

Objet de la délibération : Nomination des délégués du S.A.E.P. Dollon Perche Vairais

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que suite à la fusion des deux syndicats d'eau SAEP Dollon et SAEP Perche-Sartheois - Le Vairais, il est nécessaire de nommer de nouveaux délégués pour que la commune de La Chapelle du Bois soit représentée au sein du nouveau Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable Dollon Perche Vairais par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants conformément à l'article 4 des statuts du Syndicat ci-dessus nommé.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité ont élu les délégués suivants :

Titulaires :

- M. DUBOIS Jean-Paul
- M. CHAMPION Jean-François

Suppléants :

- M. BOURGOIN Pascal
- M. GORGET Stéphane

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/12/2024
Le Maire
Pascal BOURGOIN